

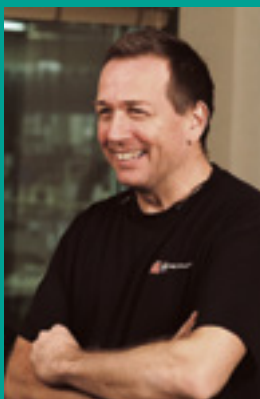
Des militants et militantes de la FTQ à l'Assemblée nationale



ANTHONY CAMARA

Le décret de l'entretien ménager

PAGE 2



ERIC DEMERS

Métier : opérateur de machine flexo

Martin 618

PAGE 5



ERIC DEMERS

Derrière les clichés

PAGE 9



ERIC DEMERS

Au moment de mettre sous presse, le 6 avril dernier, plus d'une centaine de militants et militantes membres des syndicats affiliés à la FTQ et provenant de tous les secteurs d'activité étaient à Québec afin de rencontrer une trentaine de députés de toutes les allégeances politiques.

Première pour la FTQ, ces rencontres se veulent l'occasion d'ouvrir un dialogue avec la classe politique et de sensibiliser les élus aux différentes campagnes que mène la FTQ.

Ces campagnes ne s'inscrivent pas dans le cadre de relations de travail traditionnelles, mais plutôt d'une action politique non partisane, mais porteuse de notre projet de société. Il sera plus précisément question de l'accès à une retraite décente pour tous les Québécois et Québécoises, des clauses de disparité de traitement qui pénalisent les plus jeunes travailleurs et travailleuses et de la lutte pour un salaire minimum à 15 \$.

« Il s'agit d'enjeux dont les résultats profiteront à toute la population du Québec, notamment aux personnes plus démunies de la société. Le Québec a besoin d'une classe politique à l'écoute de sa population et les travailleurs et travailleuses sont aux premières loges, témoins des réalités du marché du travail et promoteurs d'une société plus juste, pour mettre de l'avant des arguments persuasifs et convaincre le gouvernement du bien-fondé de nos revendications concrètes et réalistes », affirment les porte-parole de la FTQ, Daniel Boyer et Serge Cadieux, qui ont rencontré les militants et militantes pour cette occasion.

On vous en donne des nouvelles dans notre prochain numéro. ■

« PAS BESOIN D'ÊTRE EXPERT POUR DÉFENDRE NOTRE PROJET DE SOCIÉTÉ. LA FTQ MILITE À DÉFENDRE LES DROITS DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ET À FAIRE DU QUÉBEC UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS DÉMOCRATIQUE. CE PROJET DE SOCIÉTÉ, NOUS NOUS DEVONS DE LE FAIRE CONNAÎTRE ET IL DOIT ÊTRE PORTÉ PAR LES MILITANTES ET MILITANTS QUI ŒUVRENT SUR LE TERRAIN. »

—Daniel Boyer et Serge Cadieux

PRENDRE LA PLACE QUI NOUS REVIENT

Séminaire FTQ sur la retraite

Encore une fois cette année, plus de 200 personnes ont participé au séminaire sur la retraite de la FTQ les 14 et 15 mars dernier. La thématique suggérait une réflexion sur le mouvement syndical et la place qu'il doit prendre en ce qui concerne la gouvernance et la gestion du capital.

PAGE 4

PARADIS FISCAUX

À quand une vraie lutte gouvernementale ?

Bahamas Leaks. Panama Papers. Offshore Leaks. Swiss Leaks. LuxLeaks. Qu'ont-ils en commun ? Il s'agit d'une série de fuites de données qui dévoilent, en partie, le monde opaque des paradis fiscaux et de la fraude fiscale. Ces scandales financiers révèlent également l'ampleur des coûts de l'évasion fiscale pour la société. C'est près de 7 milliards de dollars par an dont se prive le gouvernement canadien. C'est révoltant ! Pourtant, des solutions existent. Mais les gouvernements ne font rien, ou si peu, pour régler le problème.

PAGE 10

LOUIS LABERGE

« Une figure remarquable du syndicalisme québécois »

—Jacques Rouillard, historien

Jacques Rouillard, le principal historien du mouvement syndical québécois, dépeint l'ancien président de la FTQ, Louis Laberge comme « une figure marquante du syndicalisme québécois ».

PAGE 12



ERIC DEMERS

Le Collectif 8 mars exige des engagements concrets

PAGE 6



JOUR DE LA TERRE

Plantation de 375 000 arbres

PAGE 7



NICOLAS PRADHALLY

Mission de solidarité en Haïti

PAGE 12

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL

ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) 565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3



Un nouveau conflit sur les clauses de disparité de traitement

Un troisième conflit portant sur les clauses de disparité de traitement (orphelin) en un an a été déclenché au début février par des membres du Syndicat des Métallos.

Les travailleurs et travailleuses de Samuel & fils à Laval, une entreprise spécialisée dans la coupe de métal en feuilles et en barres, ont en effet refusé un régime de retraite moins avantageux pour les futurs travailleurs et choisi de déclencher une grève le 4 février dernier.

«La centaine de travailleurs de Samuel & fils ont emprunté le même chemin que leurs confrères et consœurs de chez Lafarge et Resco pour préserver les conditions de travail de collègues qui ne sont pas encore embauchés. Voilà des années qu'on demande d'interdire dans la Loi sur les normes du travail toutes les formes de clauses "orphelin", y compris sur les retraites et les assurances. Encore aujourd'hui, on voit que des travailleurs doivent se priver de salaire pour refuser une discrimination qui devrait simplement être interdite», fait valoir le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau. ■

Le décret de l'entretien ménager

À l'aube des négociations pour le renouvellement des Décrets sur le personnel d'entretien d'édifices publics des régions de Montréal et Québec, des organisations patronales de l'industrie sont à pied d'œuvre pour que le gouvernement mette fin aux décrets et abroge la Loi sur les décrets de convention collective.

Ultimement, ces organisations patronales veulent éviter condamnations et amendes aux entreprises qui ne respectent pas les normes prévues aux décrets.

L'Union des employés et employées de service, section locale 800 (UES 800), à l'instar de la FTQ, estime qu'il est fondamental de préserver la Loi sur les décrets de convention collective. C'est d'ailleurs pour cette raison que la FTQ et l'UES 800 ont participé activement aux travaux de la commission parlementaire visant la préservation et la mise à jour de la loi.

Sans décrets, ce secteur d'activité serait livré à une concurrence

déloyale se faisant littéralement sur le dos des travailleurs et travailleuses. Les décrets dans le secteur de l'entretien ménager permettent d'élargir la portée des clauses salariales de la convention collective à tous les travailleurs et travailleuses et d'établir les normes minimales de travail dans ce secteur d'activité. Ainsi, le salaire, les vacances et les jours fériés sont les mêmes pour tous les travailleurs et travailleuses de l'industrie. Les décrets permettent notamment un salaire minimum moyen de 17,50\$ l'heure. C'est dans ce contexte que l'UES 800 entamera le processus de négociation pour le renouvellement des décrets de Montréal (2017) et de Québec (2018) qui débutera en mai prochain. Le comité de négociation de Montréal est formé et le processus de consultation des membres est en cours. La négociation n'est qu'une étape, car une fois le processus terminé, l'UES 800

devra procéder à une requête afin de modifier le décret et rendre applicables les clauses salariales. L'UES 800 est convaincue que les organisations opposées à la Loi sur les décrets de convention collective feront tout pour retarder le processus de modification et ainsi empêcher les travailleurs et travailleuses de recevoir les augmentations de salaire.

Selon le président de l'UES 800, Raymond Larcher, «*quand on veut diminuer les contraventions, la solution n'est pas d'éliminer le Code de la route, mais plutôt de le respecter. Que les opposants respectent les décrets et les amendes et les poursuites vont disparaître*».

Les décrets dans l'entretien ménager sont la pierre angulaire assurant un équilibre pour la concurrence dans l'octroi des soumissions. C'est pour cette raison que l'UES 800 en fera un cheval de bataille. La solidarité des préposés à l'entretien ménager, hommes et femmes, sera garante de la victoire. ■

Avenir incertain chez Alstom à Sorel-Tracy

Le syndicat Unifor a récemment interpellé le premier ministre Philippe Couillard afin d'assurer la survie de l'usine de Sorel-Tracy qui fabrique et restaure les barres intérieures des alternateurs nécessaires dans les grandes structures comme les barrages électriques. Unifor déplore la lenteur du processus d'octroi de contrats d'Hydro-Québec qui tarde à donner suite à un appel d'offres récemment tenu pour d'importants besoins en alternateurs dans les barrages électriques de la Romaine, LG1, LG2, LG3 et Manic.

Déjà une vingtaine de membres sont mis à pied et si l'inaction d'Hydro-Québec perdure, l'usine de Sorel-Tracy fermera ses portes, laissant le champ libre aux entreprises étrangères puisqu'il n'y a pas d'autre option possible. «*C'est notre expertise québécoise et des emplois de qualité que nous perdrons à jamais*», a condamné le directeur québécois d'Unifor, Renaud Gagné, dans une correspondance au gouvernement.

Cette affaire n'est pas sans rappeler de très mauvais souvenirs alors

que dans un dossier similaire, Hydro-Québec avait octroyé des contrats pour des câbles électriques à des sous-traitants étrangers au mépris des emplois dans les usines québécoises. «*Le résultat aujourd'hui est qu'il ne reste qu'une seule usine au Québec (General Cable à Saint-Jérôme) alors qu'il y en avait plusieurs et qu'en plus, cette usine n'a qu'une partie du volume qui provient d'Hydro-Québec puisque le reste du travail a été exporté aux États-Unis*», a déploré le confrère Gagné. ■

Brault & Martineau sommé de cesser d'user d'intimidation à l'égard des syndiqués



TUAC QUÉBEC

Le syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501 (TUAC 501) obtient gain de cause contre le Groupe BMTC inc. qui exploite le Brault & Martineau de Repentigny et de Jean-Talon. Le syndicat avait déposé une plainte au Tribunal administratif du travail (TAT) notamment pour entrave, intimidation, menaces, représailles, négociation de mauvaise foi et pour vio-

lation de la liberté d'association. Dans une décision rendue le 24 février dernier, le TAT a ordonné au Groupe BMTC inc. :

- de cesser et de s'abstenir d'user d'intimidation à l'égard du syndicat et des salariés et salariées qu'il représente dans le cadre de la négociation des conventions collectives;
- de cesser de négocier de mauvaise foi;
- de surseoir au dépôt des offres finales du 17 février 2017 à l'établissement de Jean-Talon.

Rappelons que les quelque 70 conseillers et conseillères à la vente du Brault & Martineau de Repentigny et de Jean-Talon ont obtenu leur accréditation syndicale le 7 avril 2016. ■

EAUX VIVES WATER (ESKA)

Gardons nos emplois en Abitibi-Témiscamingue !

La compagnie Eaux Vives Water, mieux connue sous le nom de sa marque de commerce Eska, embouteille de l'eau provenant d'un esker à Saint-Mathieu-d'Harricana, près d'Amos en Abitibi-

Témiscamingue. Récemment, l'employeur a annoncé qu'il développerait une nouvelle ligne d'embouteillage d'eau gazéifiée dans des contenants de verre. Comme il n'y a pas d'usine de fabrication de bouteilles en verre dans la région, l'entreprise a décidé d'installer sa nouvelle production dans la région de Montréal. Ainsi, l'eau de l'esker de Saint-Mathieu-d'Harricana sera transportée par camion-citerne puis traitée et embouteillée à l'extérieur de la région d'où elle provient. Ce sont des dizaines d'emplois qui échapperont ainsi au marché abitibien. C'est inacceptable ! L'exploitation des ressources naturelles doit d'abord profiter aux communautés qui vivent à proximité des ressources et servir de levier pour créer de la richesse dans nos régions.

Afin de contrer la décision de l'entreprise, le syndicat Unifor ainsi que le Conseil régional FTQ Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec ont mis en place et publicisé une campagne de sensibilisation afin d'obtenir l'appui du ministre responsable des redevances pour l'eau, David Heurtel, ainsi que le recul de l'entreprise. Des alliances sont en train de se créer entre les élus et les acteurs de la région.

Consultez le www.eskaemploi.org pour de l'information, une copie de la lettre adressée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, une version PDF de la pétition téléchargeable ainsi que le lien vers la pétition en ligne.

Partagez l'information ! ■



Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président
Daniel Boyer

Secrétaire général
Serge Cadieux

565, boul. Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal
Québec H2M 2W3

Téléphone
514 383-8000

Télécopie
514 383-8038

ftq@ftq.qc.ca
ftq.qc.ca

Rédactrice en chef
Isabelle Gareau

Collaboration
IREC; Patrick Leblanc (AFPC); Marc Thomas (CRFTQMM); Dino Lemay (CRFTQ Outaouais); Brigitte Bergeron (CRFTQ Saguenay – Lac-Saint-Jean – Chibougamau-Chapais); Clairandrée Cauchy (MÉTALLOS); Sébastien Goulet (SCFP); Kathleen B. Bourgault (SEPB-Québec); Roxane Larouche (TUAC Québec); Cynthia Gagnier (UES-800); Marie-Andrée L'Heureux (UNIFOR); Serge Beaulieu, Denise Cameron, Lise Côté, Eric Demers, Lise Côté, Josée Daoust, Malorie Flon, Manon Fournier, Denise Gagnon, Patrice Gagnon, Yuroki Hattori, France Laurendeau, Jean Laverdière, André Leclerc, Alexandre Leduc, Colin L'Érger, Marie-Josée Naud, Catherine Veillette, FTQ.

Conception graphique
Anne Brissette

Illustrations
Anne Brissette, Marie-Claude Groulx, Bruno Laporte.

Photos
Archives de Montréal, Normand Blouin, Loïc Breton, Anthony Camara, Eric Demers, Isabelle Gareau, Serge Jongué, Jour de la Terre, Louise Leblanc, Patrick Leblanc, Raynald Leblanc, Vincent Leclair, Karine Lemay, Marie-Andrée L'Heureux, Daniel Mallette, Nicolas Pradhally, TUAC Québec.

Abonnement et changement d'adresse
mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage
38000 exemplaires

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Imprimé sur du papier fabriqué par les travailleurs et travailleuses de la section locale 174 du syndicat Unifor à Saint-Jérôme.

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, est même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 0700-8783

La FTQ et ses syndicats affiliés luttent contre l’itinérance

Encore cette année, la FTQ et ses syndicats affiliés se sont mobilisés pour venir en aide aux personnes sans-abris dans le cadre de la Semaine de l’itinérance qui s’est déroulée du 13 au 17 mars dernier. C’est la troisième année consécutive que nos syndicats se donnent la main pour apporter un peu de réconfort aux personnes itinérantes. Cette semaine de l’itinérance est l’occasion de réaffirmer nos valeurs de justice sociale et de solidarité en étant présents dans nos communautés.

Voici quelques-uns des organismes qui ont pu bénéficier de soutien : Accueil Bonneau, Mission Old Brewery, Auberge Madeleine, Refuge des jeunes, Bon Dieu dans la rue, Maison du Père et La rue des Femmes.



Le directeur québécois d’Unifor, Renaud Gagné, a remis un chèque de 2000\$ à Micheline Cyr, directrice de l’Auberge Madeleine.



Les TUAC Québec ont organisé une grande collecte au profit de l’organisme La rue des Femmes qui offre des soins et des services à des femmes en état d’itinérance.



La directrice exécutive du SEPB-Québec, Kateri Lefebvre, en compagnie de Micheline Cyr, directrice de l’Auberge Madeleine, et d’une partie de son équipe. Le SEPB-Québec a fait un don de 2 000 \$ en plus de produits d’hygiène personnelle recueillis par les membres lors de divers événements. Une vidéo est aussi disponible sur la page Facebook du SEPB.



L’AFPC et la FTQ-Construction ont livré de la viande ainsi qu’un congélateur au Refuge des jeunes de Montréal. Ils ont aussi profité de l’activité pour refaire le tapis de la table de billard. De gauche à droite : Marc Dorschner (Refuge des jeunes), Serge Dupuis (FTQ-Construction), Magali Picard (AFPC) et Yves Ouellet (FTQ-Construction).

BUDGET FÉDÉRAL

Ottawa aurait pu faire davantage pour les plus pauvres et la classe ouvrière

C’est un accueil plutôt mitigé qu’a réservé la FTQ à la publication du budget fédéral le 22 mars dernier.

« Nous restons sur notre faim, notamment en ce qui a trait aux mesures annoncées en assurance-emploi. Nous gardons espoir de voir s’améliorer de façon significative le programme au cours des prochains mois. Nos échanges avec Ottawa et le ministre responsable du dossier, Jean-Yves Duclos, peuvent être qualifiés de positifs, reste à voir si le fédéral pourra livrer la marchandise », a déclaré le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux. Du côté de la fiscalité, la FTQ espérait plus que les sommes annoncées pour lutter contre l’évasion fiscale. « C’est

nettement insuffisant ! Le gouvernement aurait pu aller chercher des revenus additionnels, notamment en imposant davantage les entreprises et le 1% de la population plus riche », a ajouté le secrétaire général. Autre déception, rien dans le budget en ce qui a trait au rétablissement du service postal à domicile et pour corriger le système de paye Phénix pour les travailleurs et travailleuses de la fonction publique fédérale. Par ailleurs, les dossiers de l’industrie forestière et du bois d’œuvre sont carrément

sur la touche. « Ces secteurs ont un urgent besoin d’aide. Ottawa doit agir sans tarder pour aider les travailleurs et travailleuses tout comme il l’a fait pour l’industrie du pétrole dans l’Ouest canadien, notamment par des ajustements au programme d’assurance-emploi », a martelé Serge Cadieux. En ce qui concerne les investissements dans les infrastructures, la FTQ déplore l’approche retenue par le fédéral avec sa Banque de l’infrastructure du Canada qui favorise la privatisation des infrastructures du secteur public. La FTQ déplore également l’approche du gouvernement en

matière de lutte contre les changements climatiques qui ne contient aucune mesure pour s’assurer que la transition soit juste pour les travailleurs, les travailleuses ainsi que pour les communautés. Rappelons que la FTQ revendique notamment des investissements supplémentaires afin de simultanément réduire les émissions de gaz à effet de serre et de créer des emplois de qualité. Bien que les programmes restent à être définis, la centrale a salué les investissements dans la formation de la main-d’œuvre, l’innovation, le logement social et les sommes allouées aux services de garde. ■



Un budget à saveur préélectorale

Prendre d’une main pour redonner une infime partie de l’autre, voilà qui ferait un bon slogan pour les libéraux du Québec. Le dernier budget laisse un goût amer. Bien sûr, le gouvernement a annoncé des investissements en éducation et en santé, mais ceux-ci sont loin de compenser pour les compressions des dernières années. Dire que les politiques d’austérité du gouvernement n’ont pas touché les services offerts à la population est un mensonge. Dans les faits, les surplus dégagés ont été réalisés sur le dos des citoyens et des citoyennes et les réinvestissements annoncés sont bien inférieurs à ce qui a été coupé depuis l’arrivée au pouvoir des libéraux en 2014. Nous le savons tous, le maintien de l’équilibre budgétaire et l’austérité qui l’accompagne se font au détriment des services à la population. On pose la même analyse en ce qui concerne la famille, les services de garde, la petite enfance et l’égalité hommes-femmes, où nous aurions souhaité une réelle vision pour l’avenir. Par ailleurs, des sommes colossales seront versées au Fonds de générations; il aurait été plus utile d’investir ces sommes dans les programmes sociaux et les services publics afin d’en renforcer l’accessibilité et la qualité. Nous aurions également souhaité que le gouvernement aille chercher de nouveaux revenus auprès des entreprises et des personnes mieux nanties. À l’instar d’une très vaste partie de la population, nous aurions salué une action plus vigoureuse de lutte contre l’évasion fiscale et l’évitement fiscal parce que ces pratiques nous privent de revenus nécessaires pour financer adéquatement les programmes sociaux et les services publics. On retrouve quelques actions intéressantes au chapitre des changements climatiques, mais là aussi, rien de vraiment structurant. Nous l’avons dit à maintes reprises : Québec doit prévoir une transition juste vers une économie plus propre et plus égalitaire tout en tenant compte des besoins des travailleurs et des travailleuses ainsi que des communautés. Du côté des infrastructures et du transport en commun, si on se réjouit des investissements annoncés, nous avons d’importantes réserves quant au modèle d’affaires préconisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec dans le projet du Réseau électrique métropolitain (REM). Alors que nous sortons à peine du Rendez-vous national sur la main-d’œuvre, nous attendions du gouvernement des mesures plus musclées pour la relance des secteurs manufacturier et industriel et pour l’emploi. On accorde beaucoup d’importance à l’innovation, ce qui est bien, mais pas tellement d’attention à des mesures structurantes pour réorienter le secteur manufacturier sur des bases plus durables. Tout cela nous rappelle qu’il y aura des élections à l’automne 2018, élections qui seront précédées d’un budget bonbon. Lorsque la campagne électorale sera déclenchée, il faudra se souvenir de ces trois années d’austérité qui ont généré un immense gâchis social. La FTQ y verra sans faute.

Daniel Boyer
Président

Serge Cadieux
Secrétaire général

Regard sur la rencontre annuelle des comités de francisation

La FTQ a tenu le 24 mars 2017 sa 25^e édition de la Rencontre annuelle des membres des comités de francisation sur le thème *Le français, outil d'intégration*. Tout au long de la journée, la centaine de participants et participantes ont eu l'occasion de discuter de l'avenir de la langue française avec les différents intervenants et conférenciers. Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Luc Fortin, était présent en avant-midi pour échanger avec les travailleurs et travailleuses sur l'état du français dans les milieux de travail. Étaient aussi de la rencontre le directeur général adjoint de l'Office québécois de la langue française, Jorge Passalacqua; l'anthropologue, auteur et animateur Serge Bouchard; l'avocat Éric Poirier, chercheur en droit linguistique et constitutionnel; et l'auteure-compositrice-interprète Catherine Dagenais. Merci à tous ceux et celles qui ont participé à cette journée d'échange et de réflexion !



ÉRIC DUBOIS

En quoi consiste le programme de francisation des entreprises québécoises ?



De quoi parle-t-on lorsqu'on parle de francisation des entreprises ? Le service de la francisation de la FTQ a produit une courte vidéo pédagogique qui présente le contenu des programmes de francisation des entreprises québécoises. Nous vous invitons à la

visionner lors de la prochaine réunion de votre comité de francisation ou lors de votre prochaine assemblée syndicale pour favoriser une base d'information commune sur les exigences législatives et leurs incidences sur votre entreprise.

Vous pouvez aussi partager la vidéo par courriel ou sur les réseaux sociaux.

Pour visionner la vidéo, consultez le site languedutravail.org/videos. ■

Manifestation des paramédics pour le respect de leur profession

Plus de 1000 paramédics membres de la Fraternité des travailleurs et travailleuses du préhospitalier du Québec (FTPQ-592), affilié à la FTQ, et de la CSN, en grève depuis le 2 février dernier, ont manifesté devant le siège social d'Urgence-santé à Montréal le 16 mars dernier.

Jusqu'à présent, les négociations traînent en longueur et les négociateurs n'ont toujours pas reçu d'offres acceptables de la part des entreprises ambulancières et du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les principaux points en litige sont les salaires, le régime de retraite et les horaires de faction.

Présent lors la manifestation, le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, a tenu à livrer un message de solidarité aux travailleurs et travailleuses. « *Il est clair que les conditions de travail du secteur préhospitalier se dégradent d'année en année. Le manque de ressource, la hausse du nombre d'affectations et du nombre de transports ne peuvent qu'avoir un impact négatif sur le travail et donc sur le service à la population.* »

LA FRATERNITÉ DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU PRÉHOSPITALIER DU QUÉBEC (FTPQ-592) REPRÉSENTE PLUS DE 1000 AMBULANCIERS ET AMBULANCIÈRES QUI SONT SANS CONTRAT DE TRAVAIL DEPUIS AVRIL 2015.

Le dévouement des hommes et des femmes qui œuvrent dans ce secteur doit être reconnu. Il est temps que ces négociations aboutissent par un règlement acceptable pour tous », a conclu Serge Cadieux. ■



RAYNALD LEBLANC

PRENDRE LA PLACE QUI NOUS REVIENT

Séminaire FTQ sur la retraite

SUITE DE LA UNE

D'entrée de jeu, le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, s'est adressé aux participants et participantes pour mettre la table à propos des différents enjeux qui entourent la retraite. Il en a profité pour rappeler que la FTQ demandait le retrait du projet de loi fédéral C-27 sur l'instauration des régimes à prestations cibles. Il a réaffirmé l'importance que le gouvernement aille de l'avant avec une bonification du Régime de rentes du Québec (RRQ) qui serait au moins équivalente à ce qui se fera ailleurs au Canada. Finalement, il a insisté sur l'importance de notre revendication de rendre illégales toutes clauses de disparité de traitement.

Ensuite, il a été question des initiatives qui font de la FTQ, depuis plus de 30 ans, un leader dans le dossier de la retraite. Le PDG du Fonds immobilier de solidarité FTQ, Normand Bélanger, a présenté les nombreux accomplissements du Fonds immobilier et son prestigieux bilan social. Le coordonnateur du Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ), Julien Désormeaux, a fait part de la progression fulgurante

du RRFS-FTQ ces dernières années. En effet, plus de 11 000 membres ont maintenant la chance d'avoir un bon régime à prestations déterminées (PD) qui est 100% sous contrôle syndical.

Afin de prendre la place qui nous revient, les militantes et militants se sont intéressés aux avantages qui s'offriraient à la FTQ si elle allait de l'avant avec la création d'une fiducie globale. Rappelons qu'une résolution a été adoptée au dernier congrès à ce sujet. Celle-ci demandait à la FTQ d'étudier la faisabilité de la mise en place d'une fiducie globale. Il pourrait en effet être fort intéressant pour les petites caisses de retraite de se regrouper afin d'obtenir des frais de gestion moins élevés et de pouvoir exercer leur droit de vote.

Une demi-journée a été consacrée aux clauses de disparité de traitement (CDT), le sujet de l'heure au Québec dans le dossier de la retraite et des assurances. Des échanges animés sur le sujet ont eu lieu. Les participants et participantes, à l'instar de la FTQ, ont insisté sur l'importance que le Parti libéral du Québec assume son leadership et modifie la Loi sur les normes du travail afin d'interdire les CDT dans

MOMENT FORT DU SÉMINAIRE, LES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES ONT FAIT PREUVE D'UN BEAU GESTE DE SOLIDARITÉ ENVERS LES GRÉVISTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL QUI ÉTAIENT SUR PLACE AFIN DE TÉMOIGNER DE LEURS REVENDICATIONS ET DE LEUR MOBILISATION. À L'IMPROVISTE, UNE COLLECTE DE FONDS A ÉTÉ ORGANISÉE ET A PERMIS D'AMASSER PLUS DE 1 300 \$ POUR SOUTENIR LES 1 900 MEMBRES EN GRÈVE.

les régimes de retraite et les assurances collectives une fois pour toutes.

Finalement, le panel d'experts a discuté de la place des travailleurs et travailleuses dans les comités de retraite. Un constat a émané des discussions. Puisque les déficits des régimes à PD sont la plupart du temps financés à parts égales par les travailleurs et travailleurs ainsi que par l'employeur, il est plus légitime que jamais pour le mouvement syndical d'exiger la parité dans les comités de retraite. Prenons la place qui nous revient !

Ce séminaire a été l'occasion de discuter et de réfléchir sur nos actions militantes pour les années à venir. Merci à toutes les personnes invitées, aux participants et participantes, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont fait de ce séminaire une réussite. ■



DANIEL MALLETTE

Grève chez CEZinc

Les 371 métallos qui travaillent à l'affinerie de zinc CEZinc à Salaberry-de-Valleyfield ont déclenché une grève le 12 février dernier, s'opposant aux nombreuses demandes de concessions de l'employeur dans le régime de retraite. L'employeur, le Fonds de revenu Noranda, cherche à abaisser les conditions de départ à la retraite, notamment en avançant l'âge auquel un travailleur peut quitter. L'employeur cherche également à instaurer une contribution des travailleurs et travailleuses, ce qui équivaut en réalité à un recul salarial.

Lors des négociations, la partie patronale a rejeté du revers de la main toute discussion sur d'autres moyens de réduire les coûts de production qui n'impliqueraient pas des reculs dans le régime de retraite.

« *Ce sont des emplois difficiles, dans des conditions souvent pénibles, il est normal que les travailleurs exigent des conditions de travail et de retraite en conséquence. Nos membres veulent pouvoir profiter d'une retraite bien méritée après avoir donné leur vie de travail à cette compagnie* », fait valoir la présidente de la section

locale 6486 des Métallos, Manon Castonguay.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 8 mars dernier, le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau, a invité les différentes sections locales du Québec et du Canada des Métallos à soutenir les grévistes. « *Vous menez une grève exemplaire. On sent bien que vous êtes déterminés, que vous êtes organisés, que vous êtes disciplinés. J'invite toutes les sections locales à vous soutenir pour que vous puissiez tenir aussi longtemps que nécessaire. Personne ne vous mettra à genoux !* », leur a lancé le confrère Alain Croteau. ■



DANIEL MALLETTE

Métier : opérateur de machine flexo Martin 618



Les boîtes fabriquées chez Mitchel-Lincoln sont principalement destinées à l'industrie alimentaire, aux restaurants comme les pizzerias ou les brasseries.



Les quelque 200 employés de l'usine de Saint-Laurent produisent trois milliards de pieds carrés de boîtes et de présentoirs en carton par année. À elle seule, une de ces machines peut fabriquer jusqu'à 24 000 boîtes à l'heure.

Fondée en 1965, Mitchel-Lincoln est une entreprise familiale de fabrication d'emballages en carton ondulé. Leurs cinq usines, situées à Saint-Laurent (2), à Drummondville, à Saint-Pie et à Vaudreuil, emploient près de 900 personnes. Mitchel-Lincoln fabrique des boîtes d'emballage, du carton ondulé et des boîtes personnalisées. Le Monde ouvrier s'est rendu à l'usine de Saint-Laurent pour rencontrer

«LE MÉTIER A ÉNORMÉMENT CHANGÉ DEPUIS MES DÉBUTS. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ONT FAIT ÉVOLUER TOUS LES PROCESSUS DE FABRICATION. C'EST BEAUCOUP MOINS PHYSIQUE QU'AVANT. LA PRÉPARATION DE COMMANDES POUR COUPER ET IMPRIMER LES BOÎTES SE FAISAIT MANUELLEMENT. AUJOURD'HUI, TOUT CELA EST INFORMATISÉ. LE RÉSULTAT EST AUSSI BEAUCOUP PLUS BEAU!»

Pascal Fontaine, opérateur de machine flexo Martin 618 depuis plus de 30 ans. C'est un ami qui lui avait parlé de l'entreprise et de la possibilité d'y entrer alors qu'il avait seulement 17 ans.

Le carton qui arrive en rouleau à l'usine est coupé, imprimé, plié, collé, compté, attaché et mis en paquets pour être livré aux quatre coins de la ville et dans les environs. À son poste de travail

sur la chaîne de fabrication, Pascal se charge des réglages de coupe et d'impression et vérifie que le tout est conforme quand les boîtes sortent empilées vers le prochain poste de travail «le ramasseur».

Rendez-vous sur le site de la FTQ pour visionner la vidéo réalisée lors de ce reportage.

Merci à Marie-Andrée L'Heureux du syndicat Unifor d'avoir rendu cette entrevue possible. ■



«C'EST UN MÉTIER DUR PHYSIQUEMENT, CAR NOUS TRAVAILLONS DEBOUT TOUTE LA JOURNÉE SUR UN PLANCHER DE CIMENT. PAR AILLEURS, LES BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE FAIT QUE NOUS SOYONS NOMBREUX À TRAVAILLER ICI DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES CRÉENT UNE AMBIANCE D'ÉQUIPE ET DE TRAVAIL AGRÉABLE. IL Y A AUSSI UN CHALLENGE DANS LA PRODUCTION QUI FAIT EN SORTE QUE LES JOURNÉES PASSENT VITE!»

Plus de 600 000 membres, c'est plusieurs milliers de corps d'emplois différents. Des hommes et des femmes qui travaillent dans des usines, des bureaux, des magasins, des entrepôts, des hôpitaux, sur des chantiers de construction, dans les airs, sur mer, les deux pieds sur terre. Dans cette chronique, Le Monde ouvrier vous fait découvrir quelques-uns de ces métiers à travers des rencontres sur le terrain avec leurs artisans.

PHOTOS ERIC DEMERS

ALENA : une renégociation qui s'annonce difficile

Ça y est. On devra y faire face. L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sera renégocié dans les prochains mois à la suite de la promesse électorale du président des États-Unis, Donald Trump, qui le dépeint comme le pire accord de libre-échange jamais signé par le gouvernement américain. Il l'accuse notamment d'avoir accéléré la désindustrialisation de leur économie.

Voilà une occasion à saisir par le mouvement syndical afin de remettre de l'avant des revendications visant à ce que cet accord de libre-échange soit mieux équilibré, plus inclusif et permette l'amélioration du bien-être des sociétés concernées.

Qu'est-ce qui nous pend au bout du nez ?

Dans le cadre de sa politique commerciale, l'administration Trump souhaite promouvoir sans faillir le principe de « l'Amérique d'abord », faisant craindre une remontée du protectionnisme. Aussi, la renégociation de l'ALENA vise essentiellement à réduire le déficit commercial des États-Unis envers ses deux partenaires sans toutefois leur offrir de contrepartie. Or, même si le déficit commercial du Canada avec les États-Unis est très modeste comparativement à celui du Mexique, le secrétaire

américain au Commerce a affirmé attendre un certain nombre de concessions de la part des deux pays¹. Cela n'augure rien de bon considérant que près de 73 % de nos exportations vont vers les États-Unis.

Les revendications syndicales : toujours d'actualité

Le 1^{er} mars dernier, le président de la FTQ, Daniel Boyer, a rencontré la ministre fédérale des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, pour lui transmettre nos revendications à l'égard de l'ALENA. D'abord, le président a réitéré l'importance d'une réelle ouverture du processus de négociation et la tenue de débats publics où les syndicats peuvent vraiment se faire entendre.

Il a aussi souligné l'importance, pour le Québec, de protéger sa culture. Bien que l'ALENA comporte une clause d'exemption culturelle, celle-ci est limitée. En effet, si une des parties s'en prévaut, l'une ou l'autre partie peut exercer des représailles à la hauteur du dommage commercial qui en résulte. Une clause d'exemption culturelle complète, sans possibilité de représailles, devrait être inscrite dans la nouvelle mouture de l'accord.

L'intégration des droits fondamentaux du travail et de l'environnement représente la pièce maîtresse d'un accord commercial véritablement inclusif et équilibré. Bien que peu coercitives et peu utilisées, les deux ententes parallèles sur l'environnement (ANACDE) et le travail (ANACT) avaient été saluées par le mouvement syndical comme étant un premier pas dans la bonne direction. Aujourd'hui, la FTQ réclame que les droits fondamentaux du travail et de l'environnement soient intégrés dans les textes de l'accord et soient assujettis à des sanctions commerciales.

La FTQ réclame le retrait pur et simple du chapitre 11 de l'ALENA qui protège les droits des investisseurs et permet aux entreprises de poursuivre les gouvernements et de

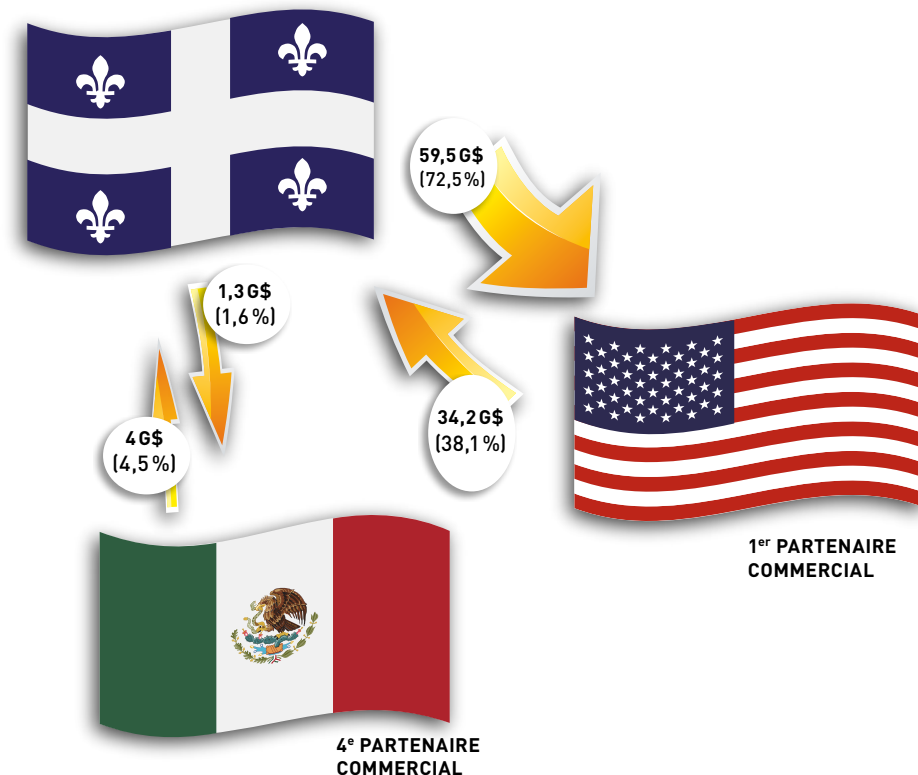
contester des lois démocratiquement adoptées. Il y va du maintien de la capacité de nos gouvernements à continuer de prendre des décisions dans le sens de l'intérêt public.

D'autres éléments tout aussi importants ont été mentionnés : la protection du système de gestion de l'offre, la protection des services publics existants ainsi que ceux

à venir (par exemple, l'éventuel programme public d'assurance-médicaments) et la négociation d'un règlement équitable pour le conflit du bois d'œuvre. ■

Québec (2015)

Exportations de biens vers l'étranger : 82,1 G\$
Importations de biens de l'étranger : 89,8 G\$



Les quatre principaux partenaires commerciaux du Québec sont : les États-Unis, la Chine, l'Allemagne et le Mexique.

Près de 73 % des exportations du Québec se dirigent vers les États-Unis; seul 1,6 % vont vers le Mexique.

Près de 38 % des importations du Québec proviennent des États-Unis; 4,5 % du Mexique.

Sources : **Pour le Québec** : Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, *Le Calepin-Le commerce extérieur du Québec*, édition 2016, p. 34. **Pour les États-Unis** : United States Census Bureau, Foreign Trade [www.census.gov/foreign-trade/statistics/highlights/top/top1612yr.html].

C'est le temps de vous inscrire !

C'est sur le thème *Nouveaux regards sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs* que se tiendra, les 10 et 11 mai 2017, au Sheraton Laval, le 27^e Séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs de la FTQ.



Ce séminaire annuel se veut un lieu d'échanges, de ressourcement et de formation pour les personnes qui plaident les griefs en arbitrage ou qui s'intéressent à ce sujet. Il permet notamment aux plaideurs et plaideuses d'enrichir leur pratique en échangeant sur leurs propres expériences et en

prenant connaissance de différents sujets d'actualité reliés à l'arbitrage et au droit du travail. Cette année, le séminaire vous propose de mieux connaître les enjeux reliés à l'obligation d'accommodement pour handicap en milieu de travail, sujet remis à l'avant-plan par l'affaire Caron qui connaîtra son

dénouement cette année par la décision de la Cour suprême du Canada. Le séminaire permettra aussi aux participants et participantes de s'informer des principales modifications prévues au nouveau règlement sur les «Règles de preuve et de procédure» du Tribunal administratif du travail. Les militants et militantes auront également l'opportunité d'étudier et de discuter de la question des tests de dépistage aléatoires en emploi et de prendre connaissance d'un répertoire de clauses de conventions collectives se rapportant à l'alcoolisme et aux autres toxicomanies. Ce sera aussi l'occasion de se mettre à jour sur les diverses décisions arbitrales importantes et les principaux jugements des tribunaux supérieurs rendus depuis le dernier séminaire. Nouveauté cette année : les conseillers et conseillères CRIA ou CRHA qui le désirent pourront obtenir une attestation de participation à une formation reconnue

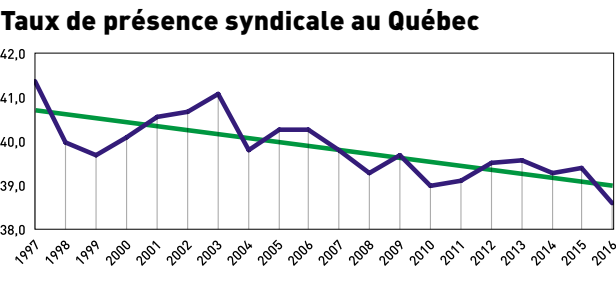
CES RENCONTRES PERMETTENT D'ÉCHANGER SUR NOS PRATIQUES LORS D'ARBITRAGE, D'ÉTUDIER LA JURISPRUDENCE ET LA DOCTRINE CONCERNANT LES PROBLÈMES AUXQUELS NOUS SOMMES CONFRONTÉS RÉGULIÈREMENT EN DROIT DU TRAVAIL ET D'APPROFONDIR DES TECHNIQUES DE TRAVAIL POUR LA PRÉPARATION ET LE DÉROULEMENT DES AUDITIONS.

selon les critères de la formation continue de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, moyennant un paiement supplémentaire de 50 \$ au moment de l'inscription. Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, consultez le site formation-syndicale.ftq.qc.ca/seminaire-droit-travail-larbitrage-de-griefs-2017/ On vous attend en grand nombre ! ■

Le taux de présence syndicale recule en 2016 au Québec

Au Québec, le taux de présence syndicale, c'est-à-dire la proportion de travailleuses et de travailleurs couverts par une convention collective, est passé de 39,4 % en 2015 à 38,6 % en 2016, soit une baisse de 0,8 point de pourcentage (pp). Le nombre d'employés syndiqués a diminué d'environ 12 000 personnes alors que le nombre de non-syndiqués a continué de progresser. Comme illustré à la figure suivante, le taux de présence syndicale suit une tendance à la baisse depuis plusieurs années.

Entre 2015 et 2016, cette diminution a été plus importante pour les jeunes, notamment les 15-24 ans (-1,5 pp) et les 25-34 ans (-1,5 pp), ainsi que pour les hommes (-1,6 pp) en comparaison aux femmes (+0,1 pp). Pour le secteur privé, on observe également une baisse importante (-1,1 pp) pour la même période, ce qui n'a pas été le cas pour le secteur public.



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active (EPA), employés selon la situation syndicale, le sexe et le groupe d'âge*, Canada et provinces, Québec, [tableau CANSIM 282-0220] [En ligne] [Consulté le 3 mars 2017].

La présence syndicale et l'égalité hommes-femmes

Les données de 2016 confirment une situation déjà bien établie : l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est plus élevé pour les non-syndiqués que pour les syndiqués. Pour chaque dollar gagné par un homme syndiqué en 2016, une femme syndiquée recevait 96,2 cents (salaire horaire médian). En comparaison, les femmes non syndiquées n'obtenaient que 85 cents.

L'avantage syndical salarial : toujours important

De façon générale, se syndiquer donne lieu à une meilleure rémunération. C'est ce que l'on appelle l'avantage syndical salarial. Ce dernier correspond à l'écart de rémunération entre les syndiqués et les non-syndiqués. Bien que toutes les travailleuses et tous les travailleurs syndiqués en bénéficient, cet avantage est plus élevé pour certaines catégories. Sur la base du salaire horaire médian, l'avantage syndical est plus important pour les femmes (47,0 %) que pour les hommes (30 %). Il l'est davantage pour les 15-24 ans (40,8 %) que pour les 55 ans et plus (27,2 %). Aussi, les employés temporaires (71,4 %) enregistrent un avantage syndical plus élevé que les employés permanents (35 %). ■

Conflit de travail terminé pour les employés de soutien de l'Université Laval

Le 3 avril dernier, au Grand Théâtre de Québec, les membres du Syndicat des employés et des employées de l'Université Laval (SEUL-SCFP 2500) ont voté à 93 % en faveur d'une nouvelle convention collective. Les quelque 1 922 syndiqués ont ainsi mis fin à la grève entamée le 9 février dernier. D'une durée de trois ans, la nouvelle convention collective couvre la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019. Elle fixe des augmentations salariales de 1,5 % en 2016, de 1,75 % en 2017 et de 2 % en 2018. L'entente inclut la proposition syndicale de conformer le régime de retraite aux paramètres de la loi 13 sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire. En retour, le syndicat a consenti à l'élimination de quelques rigidités concernant la mobilité interne de la main-d'œuvre. Le SEUL-SCFP 2500 représente des personnes issues des groupes métier, bureau et technique. Il s'agit donc de personnes de métier telles que plombiers, menuisiers, électriciens, de personnel de bureau tel que secrétaires, agentes de gestions des études, personnel à l'admission, et de techniciens en informatique, de laboratoire, de recherche et d'administration. Comptant plus de 110 000 membres au Québec, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) représente quelque 10 900 membres dans les universités, principalement des employés de soutien. ■



L'assemblée générale du SEUL-SCFP 2500 le 3 avril 2017 au Grand Théâtre de Québec.

Le Collectif 8 mars exige des engagements concrets de la part du premier ministre

Alors qu'elles représentent plus de 700 000 femmes au Québec, le premier ministre a encore refusé de rencontrer les porte-parole du Collectif 8 mars à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Le 7 mars, elles sont allées porter elles-mêmes leurs revendications devant le bureau de Philippe Couillard à Montréal. *«Nous en avons assez que la ministre responsable de la Condition féminine ignore nos revendications ou nous réponde que c'est le reste du gouvernement qui la freine dans son travail. Il est temps que le gouvernement prenne ses responsabilités à l'égard de la moitié de la population*

québécoise. Les femmes – et parmi elles les plus marginalisées – subissent de

plein fouet les conséquences du désengagement de l'État et des politiques d'austérité»,



RAYNALD LEBLANC

ont scandé les porte-parole du Collectif 8 mars devant les bureaux du premier ministre.

Les revendications

Le financement des groupes de femmes :

- Que le gouvernement augmente rapidement et massivement le financement de base des groupes de femmes, dont la FFQ, notamment ceux qui œuvrent sur les discriminations systémiques et contre les violences faites aux femmes.

L'autonomie économique des femmes :

- Que l'autonomie économique des femmes devienne une réelle priorité gouvernementale.

L'analyse différenciée selon les sexes :

- Que le gouvernement applique immédiatement l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans un cadre d'analyse féministe, et ce, dans toutes les mesures et les politiques gouvernementales, y compris pour évaluer les impacts des mesures budgétaires et fiscales afin de pouvoir tenir compte des réalités différentes des hommes et des femmes.

Rendez-vous sur le site de la FTQ pour visionner la vidéo du rassemblement. ■

La personne d'abord !

Les 8 et 9 février dernier, 175 délégués sociaux et déléguées sociales (DS) de la région de Montréal ont participé à la 29^e conférence annuelle du réseau d'entraide syndical sur le thème *Éclairage sur la force d'un réseau : la personne d'abord !*

De la visite rare pour l'occasion : Brigitte Dessel, Marc De Raphelis et Jean-Paul Vouiller, respectivement coordonnatrice et coordinateurs du réseau des délégués sociaux en entreprise (DSE) au syndicat CFTC de France, étaient de la partie. Le secrétaire général

de la FTQ, Serge Cadieux, a remercié les militants et militantes pour leur engagement en soulignant l'impact de chaque DS dans la vie des collègues à qui ils viennent en aide. Les ateliers, animés par l'école de formation PRH, ont permis aux par-

ticipants et participantes de discuter d'engagement, de déterminer leurs forces et d'échanger sur leur rôle et la place qu'ils occupent dans leur équipe de travail. L'importance de déterminer et de miser sur les forces des collègues à qui on vient en aide en tant que DS dans le milieu de travail a aussi été abordée. Prendre soin de « la personne d'abord », c'est aussi reconnaître ses besoins et ses limites, ce à quoi ont été amenés à réfléchir les participants et participantes. Nathalie Dufour, déléguée sociale et ancienne

responsable du réseau de DS du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB), section locale 573 (CCQ), a témoigné de son cheminement dans lequel l'accumulation des engagements et des responsabilités l'ont contrainte à s'imposer des limites et à prendre un recul.

La petite histoire d'un grand réseau

Catherine Le Capitaine, professeure agrégée à l'École des relations industrielles de l'Université Laval, a présenté l'avancée des travaux du projet de recherche sur le réseau de DS qu'elle pilote avec Mélanie Dufour-Poirier, professeure adjointe à l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal.

Pour en savoir plus sur le réseau : ftq.qc.ca/entraide-syndicale. ■

20 ans d'entraide syndicale

Le réseau FTQ des délégués sociaux et déléguées sociales (DS) du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Chibougamau-Chapais a profité de sa rencontre annuelle, les 23 et 24 février dernier, pour souligner son 20^e anniversaire. C'est en présence d'une soixantaine de participants et participantes, dont les principaux fondateurs et fondatrice, que la coordonnatrice Brigitte Bergeron a partagé les grands moments du réseau.

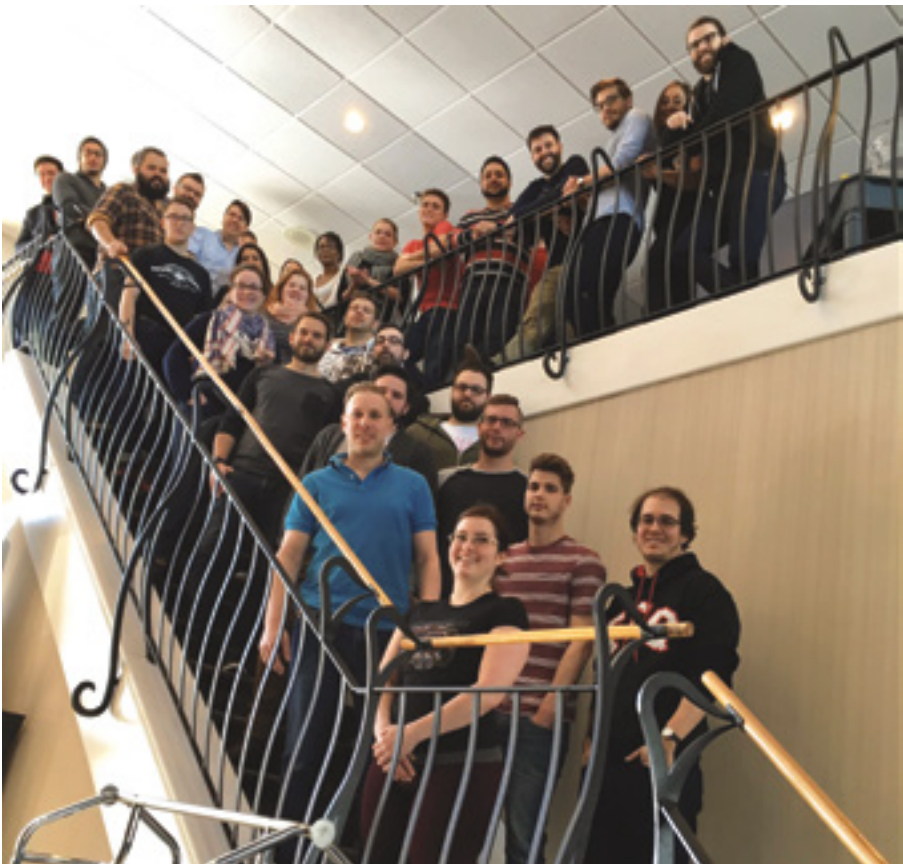
La consœur Bergeron s'est dite très fière de ces 20 années au cours desquelles le réseau FTQ, composé de ses 188 DS, a œuvré quotidiennement dans plusieurs milieux de travail pour venir en aide, par l'écoute et l'accompagnement, aux collègues de travail en difficulté pour qui ces actions font toute la différence.

« L'implication de vos syndicats et votre engagement militant en tant que délégués sociaux et déléguées sociales sont déterminants pour assurer l'avenir de cet incroyable réseau d'entraide. Vous pouvez en être fiers. Sans vous, rien de tout cela ne serait possible. Merci au nom de tous les membres de la FTQ de notre région », a témoigné Brigitte Bergeron.

Elle a aussi profité de l'occasion pour remercier la Croix-Rouge pour son soutien indéfectible au réseau. L'apport financier de la Caisse d'économie Desjardins de la Métallurgie et des Produits forestiers, l'appui financier et moral de la FTQ, du Fonds de solidarité FTQ et des deux conseils régionaux FTQ de la région ont également été soulignés. ■



VINCENT LECLAIR



VINCENT LECLAIR

Un camp d'orientation très couru !

C'est maintenant coutume que le comité des jeunes de la FTQ se réunisse après le Congrès pour faire le bilan des trois dernières années et préparer son plan d'action triennal. Les 16 et 17 mars dernier, une trentaine de jeunes délégués et militants ont pris part à l'exercice de réflexion visant à donner la parole à des travailleurs et travailleuses de la base, à écouter ce qu'ils ont à dire et à leur faire découvrir l'action syndicale. À partir de conférences, de présentations et d'ateliers, le comité des jeunes s'est penché sur son histoire, ses activités, ses valeurs, les

alliances développées avec ses partenaires et les contributions qu'il peut faire aux différentes campagnes de la FTQ. Le tout a culminé avec une séance de remue-méninges pour imaginer de nouvelles activités à organiser d'ici le prochain congrès FTQ en 2019. L'enjeu de la diversité et de la parité a pris beaucoup de place dans les échanges. Les jeunes qui ont grandi avec les enfants de l'immigration dans le réseau scolaire s'inquiètent de voir le peu de diversité dans les instances de la FTQ. Une même inquiétude anime les jeunes en lien avec la présence des femmes. Les jeunes sont également préoccupés

par la précarité en emploi. Cette préoccupation est conséquente avec l'action du comité dans les grandes campagnes de la FTQ sur les clauses de disparité de traitement et sur le salaire minimum à 15\$. Le comité s'est également donné l'objectif de travailler conjointement avec les conseils régionaux pour démarrer des comités de jeunes dans les différentes régions du Québec. Tout le contenu dégagé par cet exercice de réflexion sera présenté et adopté par le comité des jeunes lors de sa prochaine rencontre annuelle. ■

PARTICIPEZ AU PROGRAMME

375 000 ARBRES



Pour célébrer le 375^e anniversaire de Montréal, l'organisme **Jour de la Terre** a mis sur pied un programme de **plantation de 375 000 arbres** sur le territoire du Grand Montréal. Cette initiative culminera au printemps 2017 avec le déploiement de LA GRANDE MOBILISATION, une opération de plantation de 150 000 arbres par des bénévoles!

Soucieuse du bien-être des générations futures, la FTQ est fière de se joindre à la grande mobilisation afin de compenser les émissions de gaz à effet de serre résultant de la tenue de son 31^e Congrès.

Cette activité est ouverte à toutes et à tous! Invitez vos collègues, amis et membres de votre famille!

28 avril au 1^{er} mai 2017
Base militaire Longue-Pointe (Montréal)
Date limite pour inscription : 5 avril 2017

11 au 14 mai 2017
Saint-Simon (Montréal)
Date limite pour inscription : 21 avril 2017

19 au 22 mai 2017
Saint-Jean-sur-Richelieu (Montréal)
Date limite pour inscription : 21 avril 2017

Inscription : prondeau@ftq.qc.ca

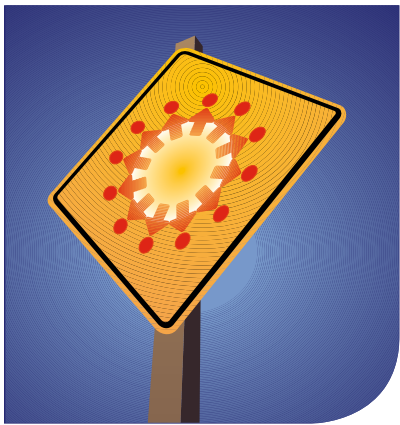
Il suffit de nous indiquer votre choix de journée parmi les trois blocs proposés. Si le cœur vous en dit, vous pouvez participer plus d'une fois!

Prévoyez environ 6 heures pour l'activité, ce qui comprend le transport en autobus, une formation, un lunch et la plantation des arbres.

Consultez le ftq.qc.ca/arbres pour tous les détails.



JOUR DE LA TERRE



À LA SOURCE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER / MARS-AVRIL 2017

LE CHARIOT ÉLÉVATEUR

Un appareil de levage dangereux

Les chariots élévateurs possèdent des caractéristiques souvent mal connues des piétons et parfois sous-estimées par les caristes (conducteurs). Des équipements de préhension peuvent leur être ajoutés : pinces, tablier à déport latéral, tête rotative, éperon, etc. À titre de rappel et de mise en garde, voici une chronique sur cet appareil qui peut s'avérer dangereux.

Poids et puissance qui s'imposent

La forme compacte du chariot élévateur ne laisse pas deviner qu'il pèse très lourd, soit l'équivalent de six automobiles. Un piéton, face à ce puissant engin en déplacement, même à basse vitesse, n'a pas de chance de s'en tirer indemne lors d'une collision et encore moins s'il est coincé entre le chariot et un objet. Le cariste ne doit pas conduire le chariot élévateur en direction d'une personne qui se tient devant un objet.

Roues arrière directrices

Les roues arrière étant directrices, l'arrière du chariot élévateur se déplace dans la direction opposée lors du virage. On comprend alors l'importance pour les piétons de toujours se tenir à distance du chariot et de ne jamais laisser



BRUNO LAPORTE

PLUSIEURS ACCIDENTS SOUVENT MORTELS SURVIENNENT LORS DE L'UTILISATION DES CHARIOTS ÉLÉVATEURS.

les pieds près des roues du véhicule. Donc, avant d'effectuer une manœuvre de virage, le cariste doit s'assurer qu'il n'y a personne dans le rayon d'action arrière.

Champ de vision réduit

La charge, le mât et la structure du chariot constituent des obstacles à la vision du cariste. Cette visibilité réduite nuit à la détection du piéton, restreint l'anticipation des événements et diminue la possibilité de freinage sécuritaire.

Si la charge transportée obstrue la visibilité en marche avant, le cariste doit conduire le chariot élévateur en marche arrière. Si l'opérateur d'un appareil de levage a la vue obstruée lors d'une manœuvre, celui-ci doit être guidé par un ou plusieurs signaleurs.

Lorsque la marche arrière s'avère fréquente à cause de la nature de la charge, un siège pivotant peut être envisagé, de même que l'utilisation d'un chariot élévateur dont la position de la cabine du cariste a été modifiée par le fabricant.

Le cariste doit avoir une vue dégagée du chemin où le chariot élévateur circule, être attentif à la présence de personnel et maintenir des distances sécuritaires.

Distance de freinage requise

La distance de freinage du chariot élévateur varie en fonction de sa vitesse, de sa charge et de la surface de roulement. On aura tendance à aller plus vite avec un chariot vide. Quoi qu'il en soit, on doit toujours tenir compte de la vitesse de freinage requise :

- À 6 km/h (vitesse de la marche), un chariot élévateur nécessite une distance d'au moins 3 mètres pour s'immobiliser.
- À 12 km/h, un chariot élévateur parcourt 7 à 8 mètres avant de s'immobiliser lors d'une situation d'urgence.

Attention aux piétons !

Alors que plusieurs piétons circulent simplement d'un point à un autre, d'autres travaillent à des postes près des voies de circulation, effectuent des tâches occasionnelles près des chariots ou travaillent en collaboration avec le cariste. L'attention des piétons n'est pas toujours disponible pour surveiller le va-et-vient des chariots. Ils n'ont pas tous la même connaissance des risques que représente le chariot en mouvement et des précautions à prendre. Le comportement de certains d'entre eux, non familiers

avec les lieux, peut parfois être imprévisible et présenter un risque accru de collision.

On doit prendre toutes les mesures possibles pour tenir les piétons à l'écart des voies de circulation des chariots élévateurs. Il faut définir clairement les zones d'exclusion des piétons et des chariots élévateurs. Les voies de circulation à l'intérieur d'un bâtiment doivent être délimitées par des lignes sur le plancher ou être balisées à l'aide d'installations, d'équipements, de murs ou de dépôts de matériaux de manière à permettre la circulation sécuritaire des personnes. De préférence, séparer physiquement les chariots élévateurs et les piétons. Installer des barrières protectrices ou des chicanes empêchant le piéton de surgir brusquement dans l'allée de circulation.

Conseils pour éliminer les risques

Plusieurs autres risques présents doivent être définis afin de les éliminer. Par exemple :

- La signalisation, la vitesse, les règles relatives à la circulation et la priorité concernant le droit de passage.
- Chaque chariot doit être équipé d'un klaxon, d'un sifflet, d'un timbre avertisseur ou d'un

autre dispositif sonore, actionné par le cariste.

- De plus, il est important de suivre les recommandations des fabricants en matière d'entretien et d'utilisation des chariots élévateurs.

En conclusion, pour prévenir les accidents impliquant des chariots élévateurs il existe des lois, des règlements et des normes de sécurité qui s'appliquent à leur fabrication et à leur utilisation. ■

La Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., C.S-2.1) (LSST).

Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail. (L.R.Q., C.S-2.1, r.19.01) (RSST).

La norme ASME 856.1-1993.

Safety Standard for Low Lift and High Lift Trucks.

La norme CSA 8335-04 Norme de sécurité pour les chariots élévateurs.

NOTE-Le contenu de cet article est tiré du document Chariots élévateurs et piétons. À chacun sa voie (ASTE et IRSST, 2007). Pour en savoir plus sur le sujet, plusieurs documents d'information et de formation existent concernant le cariste et le chariot élévateur. Vous n'avez qu'à naviguer sur les sites de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) pour les découvrir. Ces documents peuvent être utiles aux comités de santé et de sécurité paritaires qui existent dans nos établissements pour faire de la prévention dans leur milieu de travail.

LIBRAIRIES RENAUD-BRAY

L'employeur fait preuve d'entêtement !

Le 14 août 2014, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) émettait une dérogation contre l'employeur Renaud-Bray, succursale Saint-Denis, parce que ce dernier ne mettait pas de chaises ou de bancs à la disposition des libraires et des caissiers alors que la nature du travail le permettait.

Après des années de saga judiciaire dans le commerce de détail, la juge du Tribunal administratif du travail (TAT) Marie-Anne Roiseux

a rejeté, le 27 janvier dernier, la requête en révision de l'employeur et a maintenu la dérogation¹ émise par la CNESST. Le Tribunal a rejeté toutes les prétentions de l'employeur. Le Syndicat des employées et employés professionnels et de bureau, section locale 574 (SEPB-574), représenté par

1. Référence : article 182 de la Loi sur la santé et sécurité du travail — L'inspecteur peut, s'il l'estime opportun, émettre un avis de correction enjoignant une personne de se conformer à la présente loi ou aux règlements et fixer un délai pour y parvenir.

M^e Kathleen B.-Bourgault, a obtenu gain de cause.

Cette bataille juridique menée au nom des employés de la succursale Saint-Denis aurait logiquement pu s'appliquer à l'ensemble des salariés des autres succursales exerçant des fonctions de même nature. Malheureusement, l'employeur n'appliquera pas cette décision aux autres succursales, forçant du même coup le syndicat à déposer des plaintes et à demander à la CNESST d'envoyer des inspecteurs dans

chacune de celles-ci. Comme on pouvait s'y attendre, Renaud-Bray a également décidé d'aller en révision judiciaire dans le cas de la décision de la succursale Saint-Denis.

Les droits de gérance et les pouvoirs du Tribunal

Voici un fait important à noter dans ce dossier : l'employeur avait réaménagé les lieux de travail sans tenir compte de l'avis de dérogation de l'inspectrice et de façon à rendre l'usage des bancs difficile

par des contraintes architecturales qu'il a créées aux postes de travail. Le Tribunal conclut que le droit de

gérance doit s'exercer dans le respect de la loi et la réglementation de la santé et sécurité du travail et que l'employeur

« IL EST VRAIMENT ÉTONNANT QU'EN 2017, DES EMPLOYEURS NE PERMETTENT PAS À LEURS EMPLOYÉS, LORSQUE LA NATURE DU TRAVAIL LE PERMET, DE POUVOIR S'ASSEOIR. QUAND NOUS AVONS PARLÉ DE CE DOSSIER AU FORUM SOCIAL MONDIAL QUI S'EST TENU À MONTRÉAL L'ÉTÉ DERNIER, IL ÉTAIT FASCINANT DE VOIR LA RÉACTION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS EUROPÉENS. ON DIRAIT QUE LE QUÉBEC VIT À UNE AUTRE ÉPOQUE ! »

Alain Dugré, secrétaire-trésorier du SEPB-574 et responsable en santé et sécurité.

DERRIÈRE LES CLICHÉS

Un nouveau projet de la FTQ pour souligner la journée nationale du 28 avril

Dans le cadre du Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail, la FTQ lance un projet de photos composé de portraits de personnes qui ont subi un accident de travail ou une maladie professionnelle.

Vous voulez participer ou vous connaissez quelqu'un qui pourrait être intéressé ? Envoyez-nous un courriel avec vos coordonnées : edemers@ftq.qc.ca. ■



René

René faisait des décors pour l'industrie du cinéma. Le 12 mars 2012, il a subi un accident de travail. Il s'est coupé complètement un doigt et partiellement deux autres sur une scie à table. René est passionné de guitares. Il en a neuf dans sa collection. Depuis son accident, il ne peut plus jouer de musique. Les guitares restent accrochées sur son mur. René est maintenant représentant en santé et sécurité pour un syndicat qui représente les travailleurs et travailleuses de l'industrie du cinéma.



Suzanne

Suzanne est maintenant retraitée. Elle a œuvré pendant plusieurs décennies dans le système de santé. Sa carrière a commencé comme infirmière. En 1995, avec toutes les compressions dans les milieux hospitaliers, le travail est devenu de plus en plus exigeant physiquement. Elle devait effectuer plus de manipulations de patients qu'auparavant. C'est probablement ce qui a causé sa hernie cervicale. En 1996, elle a dû se faire greffer une vertèbre de remplacement. Depuis, Suzanne ne peut plus nager comme elle le faisait depuis l'âge de 16 ans lorsqu'elle était une nageuse de longue distance.

doit faire les modifications des lieux de travail afin que l'usage des bancs soit efficace. L'employeur ne peut réaménager les lieux de travail pour faire fi de la réglementation sous prétexte de son droit de gérance.

Au moment de mettre sous presse, des audiences étaient aussi prévues pour les travailleurs et travailleuses de chez Archambault-Berri, également représentés par le SEPB-574. ■



Les principaux motifs de la décision

L'interprétation des mots «la nature du travail» de l'article 170 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)¹

L'employeur alléguait que la nature du travail comprenait l'aménagement des lieux du travail et que si cet aménagement ne permettait pas l'utilisation d'un banc, alors la nature du

travail ne le permettait pas.

Le Tribunal ne retient pas que l'aménagement des lieux du travail ou du poste de travail fait partie de la nature du travail pour contrer l'obligation de mettre des bancs à la disposition des travailleurs.

La nécessité d'avoir des bancs

L'employeur alléguait qu'en l'absence de risque pour la santé, il n'était pas nécessaire d'installer des bancs.

Le Tribunal ne retient pas cet argument, et ce, pour les raisons suivantes :

- En édictant l'article 170 du RSST, «[...] le législateur a déterminé que la possibilité pour les travailleurs d'avoir accès à des bancs est nécessaire pour protéger leur santé et assurer leur sécurité et leur intégrité physique» (par. 47 de la décision);
- L'article 170 du RRST ne vise pas les situations où la nature du travail l'exige,

mais quand la nature du travail le permet. Les termes utilisés «lorsque la nature du travail le permet» «plaident en faveur d'une interprétation large de cette obligation et n'imposent pas une obligation de démontrer un risque ou un danger pour la santé pour que le règlement soit appliqué» (par. 49 de la décision);

- L'application de ce règlement n'est pas subordonnée à la démonstration d'un travail statique.

1. Règlement sur la santé et la sécurité du travail.

À quand une vraie lutte gouvernementale ?



SUITE DE LA UNE

Un scandale près de chez vous

L'émission *Enquête*¹ a étalé au grand jour le stratagème concocté par KPMG qui permettait à des clients riches de cacher leur fortune à l'île de Man (à un taux d'imposition nul) et de frauder le fisc canadien et québécois. Pire encore, lorsque KPMG et ses clients se sont fait pincer, l'Agence du revenu du Canada leur a accordé une amnistie : ils n'ont pas fait l'objet ni de pénalités ni d'accusations criminelles. Deux poids, deux mesures dans l'application des lois fiscales ? De la complaisance envers les plus riches ?

Un cheval de bataille de la FTQ

Alors que les gouvernements imposent des cures d'austérité, la FTQ ne cesse d'enfoncer le clou de la lutte aux paradis fiscaux si ce n'est que pour trouver l'argent nécessaire au financement de la transition juste, l'éducation et la santé. Le 2 février dernier, le président de la FTQ, Daniel Boyer, a joint sa voix aux militants et militantes provenant de tous les milieux pour demander aux gouvernements de mettre fin aux paradis fiscaux, de récupérer les impôts dus et de serrer la vis aux fraudeurs en cravate et aux grandes firmes de professionnels comme KPMG.

1. Frédéric Zalac d'*Enquête* et Harvey Cashore de CBC, *Les intouchables : KPMG a caché l'argent de riches clients* (Reportage), *Enquête*. Montréal : Radio-Canada Repéré à [http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2017/03/kpmg/combine-ile-man-canada-fraude-fiscale-impots.html].

Aussi, la FTQ étudiera avec attention le rapport de la Commission des finances publiques portant sur « Le phénomène du recours aux paradis fiscaux » qui vient d'être rendu public. Déjà, un certain nombre de recommandations très intéressantes ont été dévoilées dans les médias; espérons que le gouvernement aura la volonté politique de les appliquer.

Semaine mondiale d'action contre les paradis fiscaux #StopParadisFiscaux

Il y a an survenait le scandale des *Panama Papers*. Pour en marquer le premier anniversaire, soit le 3 avril 2016, des personnes participant au Forum social mondial de Montréal, en août dernier, ont convenu de tenir une semaine d'actions afin de dénoncer l'ampleur de l'évasion fiscale dans des paradis fiscaux tels que le Panama. Histoire de mettre la pression sur les gouvernements qui se font tirer l'oreille... La FTQ a activement participé aux activités de la Semaine qui s'est tenue du 1^{er} au 7 avril dernier.

Mettons fin à l'ère des paradis fiscaux

C'est sous ce slogan qu'Oxfam-Québec invite la population à signer une pétition, laquelle précise que « *chaque dollar perdu est une occasion ratée de lutter contre la pauvreté et les inégalités, ici comme ailleurs* ».

Renseignements : <https://act.oxfam.org/quebec/mettons-fin-a-l-ere-des-paradis-fiscaux>.

Échec aux paradis fiscaux

Depuis quelques années déjà, plusieurs organisations du

Québec s'intéressant aux finances publiques ont été confrontées aux paradis fiscaux. Ces lieux occultes permettent aux plus riches de se défilier de l'obligation qu'ont tous les citoyens et citoyennes de payer leurs impôts. Les organisations participant à cette campagne sont :

- Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)
- ATTAC-Québec
- Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
- Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)
- Secrétariat intersyndical des services publics (SISP)
- Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)
- Union des consommateurs
- Les Amis de la Terre
- Réseau pour la justice fiscale/Québec

Votre organisation aimerait se joindre au comité de travail du groupe Échec aux paradis fiscaux ? Vous aimeriez nous aider à faire connaître la campagne ? Communiquez avec Daniel Arcand par téléphone au 418 623-2424 poste 280 ou par courriel à daniel.arcand@sfpq.qc.ca. ■

Les biocarburants : créateurs d'emplois en région

Dans le cadre de la transition énergétique de l'économie québécoise, le secteur des biocarburants (éthanol, biodiesel) est appelé à se développer.

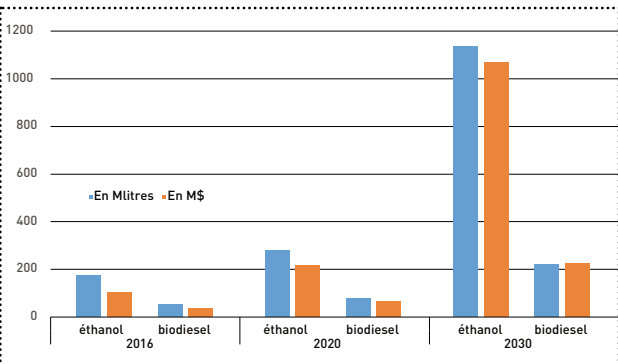
L'émergence de cette filière passe par la mise en place d'un système d'approvisionnement fiable et capable de répondre aux différents marchés énergétiques. À l'horizon de 2030, la filière des biocarburants, se déployant sur l'ensemble des régions québécoises, donnerait sa forme à un véritable modèle de développement régional.

Une substitution aux importations de pétrole

Dans une récente fiche technique, l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) propose d'établir de nouvelles normes dans les produits vendus au Québec : exiger 20% de contenu biosourcé dans l'essence et 10% dans le diesel¹. Avec ces mesures, le marché annuel québécois pour l'éthanol atteindrait entre 250 et 350 millions de litres (Mlitres) dès 2020 et environ 1 150 Mlitres en 2030, alors que le marché du biodiesel passerait de 80 Mlitres en 2020 à 220 Mlitres en 2030². Donc, en 2020, le Québec aurait substitué l'importation de l'équivalent de 2 millions de barils de pétrole (annuellement) à des achats locaux de biocarburants, injectant du coup quelque

1. Les pourcentages de 20% d'éthanol (norme E20) et de 10% de biodiesel (norme B10) n'exigent pas de modifications pour les véhicules les plus récents.
2. Si nos estimations sont plus basses que celles de l'industrie, c'est qu'elles tiennent compte des impacts des nouvelles normes d'efficacité énergétique des nouveaux modèles de voitures et de camions ainsi que des politiques en faveur de l'électrification des transports.
3. Prix de référence WCS du baril de pétrole de 62\$ en 2020 et de 74\$ en 2030.

Évolution des ventes de biocarburants au Québec



Source : Estimations basées sur les calculs des auteurs

275 millions de dollars³ dans l'économie québécoise. En 2030, ces substitutions entraîneraient une injection annuelle de 1,3 milliard de dollars.

Un créneau d'activité à plus forte intensité de main-d'œuvre

Les activités économiques liées aux carburants ne se limiteraient plus à l'importation et à la transformation du pétrole : de nouvelles activités associées au déploiement des carburants biosourcés seraient développées. Ce sont essentiellement les activités en amont (approvisionnement en matières biosourcées) qui représenteront les grands gisements de nouveaux emplois. Il s'agit d'une création d'emplois nette : jusqu'à maintenant, l'approvisionnement en pétrole relève exclusivement de l'importation.

Cet approvisionnement proviendra de tout le Québec : des régions agricoles et forestières (pour les résidus), côtières (les algues) et même des milieux urbains (les matières recyclables et putrescibles générées par ces milieux). Ce gisement d'emplois est doublement important : d'une part, il représente

des activités de substitution aux importations; d'autre part, les activités couvertes sont beaucoup moins intensives en capital, donc plus intensives en main-d'œuvre. À titre d'exemple, l'IREC compare la productivité et l'intensité en main-d'œuvre des industries pétrochimiques et de la forêt : pour chaque million de dollars de production, la pétrochimie crée cinq emplois alors que la foresterie en produit une trentaine. Autrement dit, si l'éthanol produit au Québec provenait totalement des résidus forestiers, nos scénarios de développement permettraient de créer autour de 3 500 emplois d'ici 2020 et au-delà de 17 000 à l'horizon 2030⁴.



Pour plus d'informations sur le sujet, lisez la Fiche technique n° 13 de l'IREC sur le site www.irec.net. ■

4. Pour arriver à ce résultat, nous faisons l'hypothèse que la valeur ajoutée du secteur de la récolte et de la première transformation est équivalente à 0,53% de la valeur des ventes [voir *Retombées économiques du secteur forestier*, Québec 2007, ISQ].

Une campagne réussie en Outaouais !

Le Conseil régional FTQ Outaouais remercie toutes les personnes qui ont généreusement contribué à la campagne de financement de Centraide Outaouais qui a permis d'amasser la

somme de 7 000 \$. Cette importante collecte de fonds permet à Centraide Outaouais de mobiliser les gens de la région et de rassembler les ressources pour améliorer la qualité

de vie des personnes les plus vulnérables et contribuer au développement de collectivités solidaires. Ensemble, nous avons contribué à aider des gens qui aident des gens ! ■



Les profits ont été remis par des membres du conseil régional à Nathalie Lepage, Carole Villeneuve et Jocelyn Cousineau de Centraide Outaouais.



Bob White : un grand syndicaliste allié de la FTQ



Robert White, président CTC, lors du 23^e Congrès de la FTQ, en décembre 1993 à Montréal sous le thème *Regroupons nos forces*.

Robert (Bob) White, président fondateur des Travailleurs canadiens de l'automobile (aujourd'hui Unifor) et ex-président du Congrès du travail du Canada (CTC) est décédé le 19 février dernier à l'âge de 81 ans. Allié indéfectible de la FTQ, il avait conclu avec notre centrale un accord historique lui accordant une totale autonomie politique.

Travailleur à 15 ans

Embauché dans une usine de meubles à 15 ans, il devenait délégué syndical à 17 ans. En 1959, il était élu président d'une section locale des Travailleurs unis de l'automobile (TUA) et, un an plus tard, représentant permanent de ce syndicat international. En 1972, il était nommé adjoint du directeur canadien, Dennis McDermott, à qui il succédait en 1978. C'est sous sa direction que les travailleuses et travailleurs canadiens membres des TUA allaient quitter le syndicat international pour former, en 1984, le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA). Ce syndicat étendit vite sa représentativité en réalisant de nombreuses fusions, dont celle avec les syndicats du chemin de fer.

La souveraineté-association syndicale

En 1992, Bob White est élu président du CTC. Lors du même congrès, le candidat de la FTQ au bureau de direction du CTC est battu. Cette défaite est ressentie comme une gifle par les délégués et déléguées de la FTQ. Le président Fernand Daoust déclare : « *Depuis un quart de siècle, la FTQ avait sa place dans les structures du CTC... C'était un pacte sacré entre nous, une tradition historique. Elle a été brisée. Nous aurons à décider de notre avenir à l'intérieur du CTC.* » Bob White, qui réalise l'importance de ce qui vient de se passer, s'engage sur-le-champ « *à entamer le dialogue aussitôt que possible et à résoudre ce sérieux différend* ».

Il tiendra parole. Au Congrès de la FTQ de 1993, il viendra signer devant les délégués et déléguées une entente que Fernand Daoust qualifiera de « *version syndicale de la souveraineté-association* ». L'entente prévoit notamment le remboursement à la FTQ de la moitié des taxes *per capita* perçues par le CTC auprès des affiliés québécois, une représentativité internationale pour notre centrale et un siège réservé au sein du comité exécutif de la centrale canadienne. Ces mesures ont entraîné des amendements aux statuts du CTC et confèrent à la FTQ un statut particulier au sein du mouvement syndical canadien. ■

CLIN D'ŒIL SUR L'HISTOIRE

Le pont Jacques-Cartier a 87 ans !



Le pont Jacques-Cartier a été construit entre 1925 et 1930. Le «pont croche», comme on l'appelait, a dû contourner une usine de savon dont le propriétaire a toujours refusé de déménager. Le pont qui relie l'île de Montréal à la Rive-Sud s'illuminera tous les soirs à compter de la fin du mois de mai dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal. ■

Une femme d'honneur

Line Bolduc a travaillé 18 ans à la FTQ à diverses fonctions de secrétariat. D'abord embauchée pour faire un remplacement au service de la solidarité internationale en 1998, elle a été affectée au Collège FTQ-Fonds dès les premiers préparatifs en 1999.

Line a conçu le modèle de planification et d'organisation matérielle du Collège. Extrêmement méthodique et attentive à tous les détails, elle a assuré avec brio le soutien aux activités du Collège. Elle a également mis son expertise en informatique et à la caméra au service de l'apprentissage en assistant le formateur en informatique et en filmant durant les ateliers de parole en public. Pour ceux et celles qui sont passés au Collège, Line a été une figure importante et aidante qui a contribué à créer un climat qui a fait du Collège un meilleur endroit pour apprendre.

Line a accompagné les 25 sessions intensives du Collège ce qui supposait de passer plusieurs semaines par année hors de chez elle. Jusqu'à son départ à la retraite, elle a été la référence, la personne à qui on s'adresse pour obtenir de l'information sur les activités du Collège.



En 2011, les activités du Collège ayant été réduites, elle a aussi assuré le soutien au service de la francisation. Dans cette fonction, elle a apporté son soutien à l'organisation de nombreuses rencontres et à la préparation de la Semaine du français. En particulier, elle a mis la main à la pâte

dans l'organisation de la Foire du livre et dans la conception des jeux linguistiques. Allergique à l'inactivité et toujours prête à rendre service, Line a toujours pris les devants pour donner un coup de main à ses collègues pris dans des urgences.

Line laissera sa marque. Celle d'une femme de principes, compétente, intègre et dévouée qui, plutôt timide au départ, n'a pas reculé devant les mandats inhabituels reliés aux activités innovantes du Collège. Nous lui souhaitons une douce retraite qui lui permette de vivre à son rythme et d'explorer les sentiers nouveaux qui s'offrent à elle. ■

Nouveau conseiller politique

Sylvain Martin s'est joint à l'équipe de direction de la FTQ au poste de conseiller politique de la FTQ.

L'implication syndicale de Sylvain remonte à 1987 lorsqu'il est devenu membre du syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile, section locale 777 (TCA-777). Il a occupé plusieurs fonctions : membre et président du comité de négociation, vice-président responsable des services aux petites unités et de l'éducation et représentant de la section locale au Conseil québécois des TCA, au Congrès statutaire des TCA et au Congrès de la FTQ.

De 1991 à 1998, Sylvain a été responsable de l'éducation du conseil régional de la FTQ pour la Haute-Yamaska.

De 1992 à 2005, il a été animateur au service de l'éducation des TCA-Québec et coordonnateur de l'équipe des animateurs du programme des congés-éducation payés (CEP), ainsi que du programme familial d'éducation au Québec. Il a aussi œuvré à la mise à jour du contenu des cours et à la formation de nouveaux animateurs.

En 2001, il est élu président du Conseil québécois et devient membre du Bureau exécutif national des TCA avant d'être nommé, en 2005, au poste de représentant national au bureau de Québec. En 2008, il devient directeur régional au bureau de Montréal.

En août 2012, Sylvain Martin est élu directeur québécois des TCA. Au moment de la création du syndicat Unifor en 2013, il est nommé directeur adjoint pour le Québec.

Nous lui souhaitons le plus grand succès dans ses nouvelles fonctions et la bienvenue dans l'équipe de la FTQ. ■



GOLF POUR CENTRAIDE EN MONTÉRÉGIE

Pour aider de gens qui aident des gens

Pour une cinquième année consécutive, les conseils régionaux de la Montérégie vous invitent à leur tournoi-bénéfice au profit de Centraide Richelieu-Yamaska et de Centraide Sud-Ouest. Rappelons que l'an dernier, 140 golfeurs, golfeuses et commanditaires ont permis d'engranger la somme record de 18000 \$ remise à Centraide pour soutenir les quelque 110 organismes de la région.

Pour le président du conseil du Suroît, Daniel Mallette, ce rendez-vous automnal revêt une importance toute particulière. « *D'année en année, nous recevons un appui extraordinaire tant des sections locales que des organisations qui se joignent à nous pour donner à Centraide le moyen d'intervenir dans notre région. À l'aube de la nouvelle campagne de Centraide, donnons-nous le moyen de les aider* », explique-t-il.

Inscription

Situé dans la belle région de Marieville à environ trente minutes de Montréal, le Club de golf Saint-Césaire accueille pour une deuxième année le tournoi « formule Vegas » sur un parcours dessiné par le très réputé Graham Cooke.

Vendredi 22 septembre 2017
Départ à 12 h 30
140, chemin Saint-François, Saint-Césaire

Pour vous inscrire, rendez-vous sur monteregie.ftq.qc.ca. Pour en savoir plus, communiquez avec Serge Girard (450 926-6200 poste 9 ou sgirard@ftq.qc.ca) ou Denis Besner (450 373-8727 ou dbesner3@gmail.com). ■

LES MOTS QU'IL FAUT

Clause de parité salariale

Clause d'une convention collective par laquelle l'employeur s'engage à accorder automatiquement les gains ou les avantages supérieurs qui pourraient être obtenus, pour des emplois similaires, dans des organismes ou des entreprises déterminés.

Le terme français **clause remorque** est à éviter, car il s'agit d'un calque inutile de l'anglais *trailer clause*.

Synonyme : Clause de parité

Terme à éviter : Clause remorque

Source : OQLF

CONFLITS FTQ AU 6 AVRIL 2017

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
DELASTEK	GRAND-MÈRE	49	UNIFOR-1209	2015-04-01 (GRÈVE)
ENTREPRISES AMBULANCIÈRES	PLUSIEURS RÉGIONS	1000	FTPQ-592	2017-02-02 (GRÈVE)
RÉSIDENCE NOTRE-DAME INC. (9110-9512 Québec INC.)	VICTORIAVILLE	70	SQEEs-298	2017-01-25 (GRÈVE)
SAMUEL, FILS & CIE	LAVAL	70	MÉTALLOS-09441	2017-02-26 (GRÈVE)
ZINC ÉLECTROLYTIQUE DU CANADA LTÉE	SALABERRY-DE-VALLEYFIELD	377	MÉTALLOS-6486	2017-02-12 (GRÈVE)

« Une figure remarquable du syndicalisme québécois »

— Jacques Rouillard, historien

SUITE DE LA UNE

Dans un récent entretien public avec son collègue Éric Bédard, l'historien Jacques Rouillard rappelait que « *Laberge a dirigé la FTQ pendant une période très mouvementée de l'histoire du Québec marquée dans les années 1960 et 1970 par une recrudescence du militantisme syndical, une radicalisation du discours de la "centrale" et une sensibilité nouvelle par rapport au nationalisme québécois* ».

Syndicaliste à 19 ans

L'historien rappelle que Louis Laberge, né en 1924, est le huitième d'une famille de dix enfants établie à Montréal sur le Plateau Mont-Royal. Il est embauché dans un chantier naval à 19 ans, où il participe à la mise sur pied du syndicat affilié à l'Association internationale de machinistes (AIM). Son militantisme précoce lui vaut un congédiement. Quelques mois plus tard, on le retrouve à Canadair, toujours membre de l'AIM.

Il y gravira les échelons syndicaux, devenant secrétaire-archiviste à 23 ans, délégué au conseil des métiers et du travail de Montréal, dont il deviendra président en 1956. Après les grandes fusions syndicales, il devient président du Conseil du travail de Montréal, poste qu'il occupe jusqu'en 1964, alors qu'il devient président de la FTQ. Rouillard rappelle qu'à « *l'époque où Laberge prend sa direction en 1964, la FTQ est loin d'être une centrale syndicale. Créature du Congrès du travail du*

Canada (CTC) comme il en existe dans chacune des provinces canadiennes, elle est une "succursale du CTC au Québec" ».

Énergie et charisme

« *Il a fallu beaucoup de doigté à Laberge pour naviguer à l'intérieur d'une structure syndicale très décentralisée où l'autorité de la FTQ est loin d'être assurée [...] Il combine une énergie, un charisme et des réflexes qui rejoignent les travailleurs de la base.* »

Rouillard évoque aussi le compagnonnage de Louis Laberge et de Fernand Daoust, élu secrétaire général en 1969. « *Ce sont deux personnalités fort différentes, mais qui se complètent. Ce "tandem improbable" selon l'expression de l'auteur et ancien conseiller syndical André Leclerc, entre "le pragmatique et le rêveur" permet une complémentarité qui sera tout à l'avantage de la gestion et de la construction de la centrale.* »

Rouillard ne manque pas de rappeler le rôle crucial joué par Laberge dans la création du Fonds de solidarité en 1984, alors qu'on venait de vivre

des années sombre de récession et de chômage. Il rappelle les mots du syndicaliste qui estimait alors que « *la protection de l'emploi et l'amélioration de l'emploi, c'est devenu aussi important, sinon plus, que la protection et l'amélioration des conditions de travail et de salaire.* »

Une société plus égalitaire

L'historien conclut que « *son travail n'a pas seulement consisté à défendre les travailleurs syndiqués, mais les revendications acheminées par la FTQ au gouvernement québécois ont contribué à une transformation profonde de la société québécoise au bénéfice de l'ensemble des travailleurs et travailleuses. Grâce à l'action syndicale, la société québécoise protège mieux ses salariés et est devenue plus égalitaire que les autres sociétés nord-américaines qui l'entourent. Par son travail acharné et ses qualités de leader, Laberge y a contribué avec passion et détermination.* » Cet entretien tenu à la Grande Bibliothèque en février était organisé par la Fondation Lionel-Groulx et il sera diffusé sur les ondes de MATV l'automne prochain. On trouve également sur le site internet de la Fondation, un texte qui résume les propos de l'historien ce soir-là au **www.fondationlionelgroulx.org**. ■

Mission de solidarité en Haïti

Fort de son expérience en solidarité internationale en Haïti, la FTQ a rapidement répondu à l'appel de la Confédération des Travailleurs et Travailleuses des Secteurs Public et Privé (CTSP) face aux besoins pressants de formation et d'organisation de son affilié, la Fédération des travailleuses et des travailleurs d'Électricité d'Haïti (FESTRED'H). Une mission d'organisation et de formation s'est tenue du 10 au 16 janvier dernier. Cette activité a été réalisée avec la contribution financière de la Confédération syndicale internationale (CSI), la Confédération syndicale des Amériques (CSA), l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) et le Syndicat canadien de la fonction publique du Canada (SCFP).

Cette formation portait essentiellement sur le rôle du syndicat et la négociation collective dans le contexte d'une restructuration de l'entreprise nationale menacée de privatisation. Étant donné la grande précarité engendrée par le séisme en 2010, qui a laissé 70 % de la population sans électricité, une « réforme » est toujours en discussion dans ce secteur. L'entreprise américaine Tetra Tech a d'ailleurs convenu d'un Accord de gestion de transition touchant les domaines de l'énergie et de la santé qui fait craindre le pire aux travailleuses et aux travailleurs. Cette entreprise se vante de son rôle de premier plan dans la privatisation des services d'électricité dans de nombreux pays d'Amérique centrale.

Il y a donc urgence d'organiser les travailleurs et les travailleuses du secteur pour relancer les négociations collectives laissées en plan depuis 2009 et faire contrepoids à ces risques.

Cette étape devra être suivie d'alliances stratégiques avec d'autres syndicats du secteur au Québec. Selon la direction de la CTSP, cette solidarité est essentielle pour assurer une livraison équitable des services et des emplois décents dans ce secteur.

Rappelons qu'au lendemain du séisme en 2010, le mouvement syndical international a appelé tous les donateurs à « *accorder la priorité aux droits des travailleurs, à la protection sociale et à la création d'emplois décents* », dans le processus d'aide et de reconstruction, et a insisté sur la nécessité de « *consulter et de coopérer avec les organisations de travailleurs* ». Malheureusement, les aides promises n'ont pas été au rendez-vous et n'ont pas permis de renforcer l'état de droit ni le dialogue national. La solidarité syndicale demeure donc essentielle pour changer cet état de fait. ■



reerplus.com

UN REER+ POUR EN FAIRE PLUS

TOUT LE CRÉDIT VOUS REVIENT

Savez-vous pourquoi, lorsque vous épargnez dans votre REER au Fonds de solidarité FTQ, vous bénéficiez de 30 % d'économies d'impôt supplémentaires ?

Parce que le Fonds a une mission unique : aider l'économie du Québec. En investissant dans votre REER au Fonds, vous posez un geste solidaire.

1 800 567-FONDS (3663)

FondsFTQ

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. On peut se procurer un exemplaire du prospectus sur son site Web, auprès des responsables, locaux ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / FÉVRIER-MARS 2017

▼ **FIPOE** : Glatfelter Gatineau Ltée – Gatineau.

▼ **FPOE-1696** : Émondage & abattage Dionne inc. – Émondage & Abattage Dionne inc. pour la province de Québec.

▼ **FTQP-592** : Groupe Radisson inc. (Ambulance Trois-Saumons inc.) – Saint-Jean-Port-Joli.

▼ **MÉTALLOS** : Groupe de Sécurité Garda SENC – Tout le territoire du Québec, Allied Universal security services of Canada – Tout le territoire du Québec, Pélican international inc. – Salaberry-de-Valleyfield, Laurie-Raphaël-restaurant-boutique – Montréal, Allied Universal Security Services of Canada – Pointe-Claire – Lachine – Saint-Laurent – Dorval – Montréal – Ancienne-Lorette – Laval, Sural Aluminium (Intral inc.) – Victoriaville.

▼ **SCFP** : Parc Six Flags Montréal, S.E.C. – Montréal, Aréna Marcel Larocque inc. – St-Jean-sur-Richelieu, Hydro-Québec – Tous les établissements, La Capitale services conseils inc. – Tous établissements au Québec, La Capitale immobilière MFQ inc. – Tous les établissements au Québec, La Capitale assurances générales inc. – Tous les établissements au Québec, La Capitale assureur de l'administration publique inc. – Tous les établissements au Québec, La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc. – Tous les établissements au Québec, Municipalité de Petite-Rivière St-François – Tous les établissements.

▼ **SPQ** : Municipalité de Morin-Heights – Tous ses établissements étant utilisés comme poste ou caserne.

▼ **SOEES-298** : CPE Petite académie Lanaudière – Repentigny, Société en commandite L'Image d'Outremont – Outremont, 9101-2658 Québec inc. – Bécancour.

▼ **TEAMSTERS** : Sani-Estrie inc. – Sherbrooke, Autobus Acton inc. – Saint-Théodore d'Acton, Marketing SR inc. – Saint-Lazare, Les Services G & K (Québec) inc. – Sainte-Foy.

▼ **TUAC** : 9345-1334 Québec inc. ([Auberge de la Montagne Coupée]) – Saint-Jean-de-Matha, Electronics Boutique Canada inc. – Montréal, Yoplait Liberté Canada cie – St-Hyacinthe, Marché Stéphane Beaulieu inc. – Sainte-Julienne, Hyundai Gatineau – Gatineau, Super C, une division de Metro Richelieu inc. – Ste-Anne-des-Plaines, Gestion Pro-Park Canada inc. – Québec, Indigo Parc Canada inc. – Québec.

▼ **UES-800** : Centre de l'auto St-Gabriel inc. – Saint-Gabriel-de-Brandon, Voodoo Objets Promotionnels inc. – Sherbrooke, Technologies Enduride inc. – Québec, Métal 7 inc. – Québec, Enduride Canada USA inc. – Québec, Conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec – Trois-Rivières, Conseil régional FTQ Estrie – Sherbrooke.

▼ **UNIFOR** : Serres Toundra inc. – Saint-Félicien, 9127-0538 Québec inc. (Mauricie Toyota inc.) – Shawinigan.

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom

Prénom

Syndicat ou organisme

Section locale

Adresse

Ville

Province

Code postal

Employeur

Téléphone Travail ()

Poste

Résidence ()

Courriel

Nombre d'exemplaires

Faire parvenir à : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

12 • LE MONDE OUVRIER N° 120 • MARS-AVRIL 2017